AMICALE	**Assemblée Générale de l'Amicale 27 MAI 2025 COMPTE RENDU**	DATE : 08/06/2025 MISE A JOUR : 12/06/2025 PAGE :

Participants :

- M. HOLYAK Denis,
- Mme GUICHARD Martine
- Mme OSTERROTH Murielle
- Mme MATHIEU Mona
- Mme JULIEN Emilie
- Mme KUNZLER Sandrine
- Mme GINDT Johanna
- Mme GUZZO Céline
- Mme KACZMAREK Peggy
- Mme POOS Jessica
- M.EVAIN Jean-Luc
- M. LAUBUT Brice
- M. SALZARD, Commissaire aux Comptes de la SOGEXCO
- M.CARNERO, Expert-Comptablede la WEMA
- M. HOUVER, DGS et Membre de Droit
- M.B ALTZ Benoit, DRSP et membre de Droit
- Mme CADONA Rachèle, Chef du SLS

- ALLOCATION DE BIENVENUE DU PRESIDENT DE L'AMICALE

Le Président de l'Amicale (Denis HOLYAK) ouvre la séance de la 39ème Assemblée Générale de l'Amicale à 15h ; il remercie les Amicalistes présents au nombrede 70. Il excuse M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental, qui, retenu par d'autres obligations, ne peut honorer de sa présence l'Assemblée Générale de ce jour. Il remercie de leur participation M. Marc HOUVER, Directeur Général des Services et M. Benoit BALTZ, Directeur des Relations Sociales et Professionnelles.

- RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024

M. Denis HOLYAK rend compte des activités 2024 de l'Amicale : sorties, voyages, locations, et billetterie ponctuelle (abonnements au Parc de Sainte Croix). Il précise que le nombre d'Amicalistes inscrits en 2024 s'établit à 1148.

Quelques chiffres : **2 487** Amicalistes sur **2 607** inscrits ont participé aux **21** sorties organisées en **2024. 850** personnes ont participé à la Fête de Noël au Zoo d'Amnéville, **129** personnes aux Marchés de Noël à Eguisheim et Kaysersberg, **179** personnes aux Journées à Pokeyland, **194** à la journée Féérie de Disney. Par ailleurs, **49** personnes ont participé à la Croisière au cœur des Fjords ; **48** personnes au Circuit dans l'Ouest Américain et **49** personnes au Week-end au Futuroscope…

Locations d'appartements : le Domaine des Rois à Bergheim : **142** périodes louées sur **148** proposées ; les Vallées à la Bresse : **81** périodes louées sur **93** proposées dans l'appartement 6-8 personnes et **142** périodes louées sur **150** proposées dans les appartements 2-4 personnes ; Domaine des 3 Forêts à Center Parcs : **54** périodes louées sur les **54** proposées et enfin, **29** réservations dans les Résidences les Citadines. A noter que l'Amicale a résilié en **2024**, le contrat de location à la Résidence Les Grandes Feignes à la Bresse pour une raison de coût et pas assez de fréquentation.

Billetterie ponctuelle : **23** Pass annuels au Parc de Sainte Croix.

Au vu des chiffres présentés, on peut en conclure que l'année **2024** fut « fructueuse ».

Il est rappelé que les sorties proposées par l'Amicale sont choisies pour convenir à tous les publics et satisfaire le plus grand nombre.

L'Assemblée Générale **valide** à l'unanimité le rapport d'activités **2024** de l'Amicale.

- RAPPORT ET COMPTE RENDU DU TRESORIER

Mme Murielle OSTERROTH, Vice-Présidente de l'Amicale, présente le bilan de la trésorerie de l'Amicale de l'année 2024.

Elle précise que le poste recettes s'établit à **257 027,98 €** (dont **219 220 €** provenant de la subvention du Conseil Départemental et des satellites et **33 748 €** des adhésions).
Le poste dépenses s'établit quant à lui à **278 512,39 €** y compris les frais de gestion et de fonctionnement d'un montant de **61 887,71 €.**

Au final, elle indique que le budget 2024 de l'Amicale présente au 31/12/2024 un solde négatif de **29 515,50 €.**

- Rapport de l'Expert-Comptable

M. CARNEIRO Expert-Comptable de la société WEMA, présente le bilan financier de l'Amicale, notamment le compte de résultat qui bien que présentant un solde négatif plus élevé en 2024 qu'en 2023, ne compromet en rien la bonne tenue et l'exécution des comptes de l'Amicale.
Par ailleurs il précise que l'Amicale dispose d'un fonds de roulement de 148 000 €. Il explique que le déficit susvisé s'explique par le plus grand nombre de sorties organisées et l'inflation des prix des agences de voyages. En outre, il rappelle que l'Amicale doit régler tout ou partie du montant des sorties, avant leur réalisation, d'où une importante avance de trésorerie.

Il attire néanmoins l'attention sur le fait qu'il faut veiller à ne pas aggraver le déficit et à conserver un fonds de roulement suffisant pour couvrir les avances sur règlements. En conclusion, il souligne que l'Amicale reste une Association qui « fonctionne bien » avec une bonne gestion de sa trésorerie.

- Rapport du Commissaire aux Comptes et Quitus du Trésorier

M. SALZARD Commissaire aux Comptes de la société SOGEXCO dont le mandat *a été renouvelé pour 6 ans à compter de 2023*, présente son rapport général sur le contrôle annuel et les vérifications spécifiques de la trésorerie de l'Amicale dont il a réalisé l'audit au 31/12/2024.

Il indique que **les comptes sont réguliers et sincères** et conformes aux principes et procédures régissant la comptabilité et qu'ils ne présentent aucune anomalie. Il indique que ces contrôles ont été effectués conformément aux règles d'indépendance régissant la mission des Commissaires aux Comptes (articles L7et 9-823 du Code de Commerce). Par ailleurs, il présente son rapport spécial sur les conventions réglementées (article L612 du Code de Commerce) ; il en existe 2, soit celle concernant la subvention allouée à l'Amicale par le Conseil Départemental et celle concernant les moyens de fonctionnement mis gracieusement à disposition de l'Amicale. Il n'a aucune observation particulière à formuler à ce sujet.

L'Assemblée Générale **donne** à l'unanimité **quitus** au trésorier pour la gestion 2024.

- COTISATION 2026

Compte tenu des observations susvisées dans le compte rendu du Trésorier, le Président propose de fixer le montant de la cotisation 2026 à **25 €** contre **22 €** en 2025.
La Vice-Présidente intervient pour annoncer que les taux de participation de l'Amicale pour les amicalistes et leurs ayants droits ont été revus pour 2026. L'Assemblée Générale **valide** cette proposition.

- SORTIES 2025 – FETE DES 40 ANS DE L'AMICALE ET FETE DE NOEL 2025

- L'ensemble des sorties prévues au 1er semestre 2025 ont été réalisées. Celles prévues au 2ème semestre ont été annoncées dans les nouvelles de mai 2025, pour la période d'août à fin octobre 2025.
- A noter que la Fête de Noël 2025 aura lieu au Kinépolis de Saint-Julien-les-Metz les 6 et 7 décembre 2025.

La Fête des 40 ans de l'Amicale : telle qu'annoncée elle se déroulera le samedi 14 juin 2025, de 13h30 à 22h30 au Zoo d'Amnéville. A cette occasion, vous vivrez une expérience inoubliable, avec une chasse aux trésors inédite avec de nombreux lots à gagner.

En fin d'après-midi, le Zoo sera privatisé avec vers 18h un spectacle d'Otaries à la baie des lions de mer. Puis de 18h30 à 20h vous serez invités à dîner dans le Zoo. Pour finir dans l'Arène des Rapaces vous serez accueillis par la troupe de danseuses de la compagnie Feti'a Polynesia, s'en suivra, un spectacle de magie mené par Jay Witlox et enfin un concert du Groupe ITALAO Band qui clôturera cette Journée d'Anniversaire à 22h30.
A ce moment, Denis HOLYAK remercie M. WEITEN, Président du Conseil Départemental et M. HOUVER, Directeur Général des Services, pour leur participation financière à l'organisation de la Fête des 40 ans, qui se traduit par une subvention spécifique pour ce bel évènement.

- ALLOCUTION DE M. LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. HOUVER prend alors la parole. Il réitère les excuses de M. WEITEN, Président du Conseil Départemental, pour son absence à l'Assemblée Générale et précise que lui-même a toujours autant de plaisir à participer à cette Assemblée en tant que Membre de Droit mais également en tant qu'Amicaliste. Il remercie de leur présence les Amicalistes venus nombreux à cette Assemblée Générale, ce qui prouve l'intérêt qu'ils ont envers l'Amicale. Il félicite de leur travail et professionnalisme le Président de l'Amicale et les membres du CA, eu égard au bilan des activités 2024 de l'Amicale qui est tout-à-fait satisfaisant.
Il tient également à souligner la bonne gestion financière des comptes de l'Amicale, confirmée par M. CARNEIRO Expert-Comptable et M. SALZARD Commissaire aux Comptes.

En conclusion, il assure l'Amicale du soutien indéfectible du Conseil Départemental, tant moral que financier, car elle constitue une« belle entreprise » dynamique et créative, qui contribue au lien social et « au vivre ensemble » entre les Amicalistes qui ont plaisir à se retrouver lors des sorties, de la Fête de Noël et cette année en particulier, à la Fête d'Anniversaire des « 40 Ans » qui sera à n'en pas douter, un bel évènement, auquel l'Assemblée Départementale a tenu à contribuer en dépit d'un contexte difficile !

- DIVERS ET QUESTIONS

Murielle OSTERROTH prend la parole pour repréciser les petits changements tel que l'encaissement des chèques des sorties avant leur réalisation pour éviter le déficit dû aux avances de trésorerie trop importantes, telles que mentionnées dans le rapport de l'Expert-Comptable !

Les chèques des locations sans changement sont eux encaissés une fois par trimestre. Elle invite les Amicalistes à prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'Amicale qui figure sur le site Internet à la rubrique Secrétariat.
De plus, elle annonce que pour des raisons d'économie, le CA a décidé que la parution de la brochure « papier » se fera uniquement en fin d'année, les autres nouvelles (février et mai) feront l'objet de newsletters par mails, puis visibles sur le site Internet et Facebook.

- Questions :

1. Une personne demande jusqu'à quel âge, les ayants droits peuvent bénéficier du tarif « Amicaliste » ? Il lui est répondu jusqu'à la fin de la vingtième année ! De même, jusqu'à quel âge s'applique le tarif enfant ? S'il a moins de 12 ans le jour de la sortie ! Là aussi il lui est de consulter le Règlement Intérieur pour connaître toutes les dispositions à ce titre.
2. Une autre personne s'inquiète du devenir du paiement par CB évoqué depuis quelque temps déjà. Denis HOLYAK lui répond que ce système est complexe et coûteux à mettre en place du fait de la particularité du logiciel et donc pour le moment, ce mode de règlement n'est pas envisageable.
   Une personne intervient alors pour dire qu'il existe le système Hello Asso très pratique pour les Associations et facile à utiliser ; Murielle OSTERROTH prend note de cette suggestion.
3. Une Amicaliste pose la question sur le devenir du voyage au Vietnam prévu en 2026 ? Il lui est répondu qu'il a été annulé du fait que l'organisatrice a quitté le Département et qu'aucun membre du CA ne pouvait le « reprendre ». A revoir dans 2 ans peut-être.
4. Une personne qui loue dans les Citadines, demande si la réduction de 50 % sur une nuit, ne pourrait pas s'appliquer sur 2 nuits et sur une période de 2 ans ? Murielle OSTERROTH lui répond que cela dépend des possibilités du budget de l'Amicale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les Amicalistes de leur présence et les invite à partager le pot de l'amitié.

Fin de l'Assemblée Générale à 16h.

Le Président,

Denis HOLYAK

La Secrétaire,

Martine GUICHARD